

## **Règlement du prix Littérature Monde**

### **PRINCIPE DU PRIX**

#### **Article 1 :**

Le « Prix Littérature-monde » a été créé conjointement par l'Association Étonnants Voyageurs et l'Agence française de Développement (AFD) qui en ont déposé l'utilisation titre à l'INPI.

Ce prix distingue un texte littéraire français ou étranger (à condition d'être traduit) de haute exigence, sans considération de genre, mais prolongeant l'esprit du « Manifeste pur une littérature-monde », tel que précisé dans la convention liant les deux parties.

Il sera décerné un prix « littérature monde » pour les œuvres de langue française et un « Prix littérature-monde étranger »

Ces prix seront décernés chaque année dans le cadre du festival Saint-Malo-Étonnants Voyageurs.

#### **Article 2 :**

##### **Le partenaire du Prix « Littérature-monde »**

L'Agence française de développement (AFD) s'engage à être au préalable partenaire du festival Étonnants Voyageurs.

Le prix « **Littérature-monde** » constituera pour lui son élément majeur de visibilité.

#### **Article 3 :**

##### **Conditions de participation**

- Ce prix est ouvert aux textes français ou étrangers (à la condition d'être traduits) de haute exigence littéraire s'inscrivant dans l'esprit du « Manifeste pour une littérature monde ».
- Les ouvrages retenus par les jurés devront être édités à compter du mois de septembre de l'année précédant la remise du prix, sauf cas exceptionnel dont le jury est seul juge.

### **LE JURY**

#### **Article 4 :**

##### **Composition du jury**

Le jury du prix « Littérature monde » est formé de huit écrivains signataires du « manifeste pour une littérature-monde » : Paule Constant, Ananda Devi, Nancy Huston, Dany Laferrière, Michel Le Bris, Atiq Rahimi, Jean Rouaud, Boualem Sansal ou tout autre personne désignée par ces membres.

#### **Article 5 :**

##### **Présidence du jury**

Lors d'une première réunion, les membres du jury présents ont désigné à l'unanimité Ananda Devi (courriel : anandadevi23@gmail.com) comme présidente du jury. La présidente du jury, s'appuyant sur le secrétariat du prix, est chargée de coordonner les échanges entre les différents membres du jury. Sa voix comptera double au 10<sup>ème</sup> tour des votes pour la désignation des lauréats.

**PRIX**   
**LITTÉRATURE**  
**MONDE**

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT  
ÉTONNANTS VOYAGEURS

**Article 6 :**

**Remplacement d'un des membres du jury ou accueil de nouveaux membres**

En cas de nécessités dont ils sont seuls juges, les jurés peuvent être conduits à remplacer l'un des leurs.

Ce renouvellement se fera par cooptation à la majorité simple des votants. De même le jury, à la majorité simple des votants, peut décider d'accueillir un ou plusieurs jurés supplémentaires.

**Article 7 :**

**Secrétariat du prix**

Le secrétariat du prix est assuré par le festival Étonnants Voyageurs :

- il assurera, en concertation avec le président du jury, la planification des réunions de délibération.
- Il veillera, en concertation avec la société Faits et gestes, à la diffusion d'un dossier de présentation du prix aux éditeurs afin de faire connaître le prix et de les inciter à proposer des livres.
- Il fera les demandes de services de presse, sur les indications du président, et veillera à faire parvenir les livres aux différents membres du jury
- Il communiquera la liste des livres retenus aux éditeurs ayant proposé des textes.
- Il communiquera de même la liste des livres retenus à la société Faits et Gestes.
- Et enfin il veillera, avec l'Agence française de développement, à l'organisation des réunions de délibérations auxquelles il sera convié.

Contact :

Pascaline Lebassac

Mail : [p.lebassac@etonnants-voyageurs.com](mailto:p.lebassac@etonnants-voyageurs.com)

+33 2 99 31 05 74

**Article 8 :**

**Communication**

Le service de presse du prix « Littérature-monde » sera assuré par Laurent Delarue, de l'agence Faits&Gestes.

Contact :

Laurent Delarue

[laurent.delarue@faitsetgestes.com](mailto:laurent.delarue@faitsetgestes.com)

+33 1 53 34 65 84

**SÉLECTION DES OEUVRES EN COMPÉTITIONS**

**Article 9:**

Les jurés, dispersés en France, en Europe et au delà, resteront en contact par email, afin d'échanger et de débattre du prix.

**Article 10 :**

Les responsables éditoriaux des maisons d'éditions seront invités, suite au courrier d'information qui leur aura été adressé, à proposer au jury des textes qu'ils jugeront relever de l'esprit du Prix.

Ne seront acceptées que les propositions d'ouvrages émanant des maisons d'éditions et en aucun cas des auteurs eux-mêmes.

**Article 11 :**

**Première sélection**

À l'occasion d'un déjeuner délibératif, à Paris ou en tout lieu décidé par eux, les jurés procèdent au choix dans chaque catégorie, de 3 ouvrages finalistes à la majorité simple.

Cette première sélection sera transmise à la presse ainsi qu'aux éditeurs ayant proposé des livres.

Le jury peut être amené à choisir, dès sa deuxième année d'exercice, de publier deux listes de pré-sélection, réparties au cours de l'année ; de même, il peut choisir d'accroître le nombre d'ouvrages sélectionnés.

**Article 12 :**

En cas d'absence, un juré gardera la possibilité de voter. Il devra faire connaître son choix par courrier ou mail adressés au secrétaire du jury une semaine avant le vote.

**Article 13 :**

**Choix de l'œuvre lauréate**

Le choix des lauréats aura lieu à une date, déterminée d'un commun accord, permettant d'assurer la présence du lauréat lors du festival Étonnants Voyageurs à Saint-Malo.

Le prix sera décerné à la majorité simple des votants. Si aucune majorité ne se dégage au bout de 3 tours, la voix du président du jury comptera double.

Une personne mandatée par l'Agence française de développement assistera au dernier tour sans prendre part au vote.

**Article 14 :**

**Lieu de remise du prix**

Chaque année, le prix « Littérature-monde » et le prix « Littérature-monde étranger » sont décernés lors du festival Étonnants Voyageurs à Saint-Malo, sous la forme d'un événement spécifique, auquel le festival s'engage à donner la plus grande ampleur.

Les jurés et les partenaires sont conviés à cette proclamation.

**POUR TOUS LES PARTICIPANTS**

**Article 15 :**

**Dotations du Prix**

Le montant de la dotation sera de 3000 euros pour chacun des deux prix, et pris en charge par l'Agence française de développement (AFD).

L'Agence française de développement (AFD) prendra également en charge le déplacement des membres du jury pour les délibérations, les frais d'organisation de ces réunions ainsi que le voyage et l'hébergement des lauréats lors du festival à Saint-Malo.

**Article 16 :**

Le jury, Étonnants Voyageurs et le partenaire conjuguent leurs efforts auprès des médias afin de populariser les ouvrages primés.

L'implication d'autres partenaires sera soumise à un accord préalable d'Étonnants Voyageurs et l'Agence française de développement (AFD).

**Article 17 :**

**Annulation ou modification du Prix**

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'évènement

PRIX   
LITTÉRATURE  
MONDE 

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT  
ÉTONNANTS VOYAGEURS

imprévu, le présent Prix devait être annulé, reporté ou modifié. Cela inclut le défaut de financement du Prix et l'annulation du Festival Etonnants Voyageurs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

**Article 18 :**

Toute personne peut, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 29.06.1989, obtenir gratuitement un exemplaire du présent règlement en écrivant à l'association :

Étonnants Voyageurs  
24 avenue des Français Libres  
35000 Rennes

ou à :

Maître Jean-Yves Colin  
Huissier de Justice  
20 rue Jean-Marie Savatte BP 33 35260 Cancale  
chez qui il a été déposé  
(Remboursement du timbre au tarif lent sur demande)

**Président du jury :** Ananda Devi

**Secrétariat du prix, Relations éditeurs :** Gaëlle Guiho  
Association Etonnants Voyageurs  
24 avenue des Français Libres 35000 Rennes  
02 99 31 36 47  
[gaelle.guiho@etonnants-voyageurs.com](mailto:gaelle.guiho@etonnants-voyageurs.com)

**Communication :** Laurent Delarue  
[laurent.delarue@faitsetgestes.com](mailto:laurent.delarue@faitsetgestes.com)  
+33 1 53 34 65 84

**Contact Agence française de développement**  
Benjamin Neumann, Responsable de la division communication  
Magali Mevellec, Chargée de communication presse  
+33 1 53 44 40 31  
[mevelleccm@afd.fr](mailto:mevelleccm@afd.fr)